



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 53581 - 01/PFU/1959255

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Square de l'Aviation 1 - 3 / Boulevard Poincaré 72 - 74**
- Identité du demandeur : **STARING REAL ESTATE**
- Demande de : **permis d'urbanisme : Transformer un bâtiment de bureaux en un hôtel comprenant 48 chambres**

Nature de l'activité principale : Logements

Zone : PRAS : espaces structurants, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 2.4. du PRAS (hôtel d'une capacités comprise entre 21 et 50 chambres)

L'enquête se déroule :

À partir du **09/04/2026** et jusqu'au **23/04/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 09/04/2026 au 23/04/2026)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **23/04/2026**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- Le **jeudi 07 mai 2026**,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 30/03/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN

Par délégation:
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER

